

Etude fiscale



Etude réalisée le 27 mai 2009 par :

Madame Evelyne REVELLAT

KHEPRI FINANCE

A l'attention de :

Monsieur Raymond Yvon HERVO

Kerhouant Vihan
56440 LANGUIDIC

Téléphone : 02.97.36.36.00

IMPOT SUR LE REVENU

DECLARATION DES REVENUS (N°2042)

DECLARATION N°2044

IMPOT SUR LE REVENU

AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

2008



Document strictement personnel, concernant l'imposition
de M. Raymond Yvon HERVO, ne pouvant se substituer
à l'avis adressé par votre perception

DETAILS DES REVENUS

	Vous		Enfant	
Total des salaires et assimilés	39 942		1 685	
Déduction 10 % ou frais réels	-3 994			
Déduction minimale			- 413	
Salaires, pensions, rentes nets	35 948		1 272	37 220

Revenus perçus par le foyer fiscal

Revenus fonciers nets				-10 700
-----------------------	--	--	--	---------

REVENU BRUT GLOBAL

26 520

... REVENU IMPOSABLE ...

26 520

*** IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME ***

1 742

REDUCTIONS D'IMPÔT

	Déclaré	Retenu	Réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants	1	1		
Montant de la réduction d'impôt			183	

TOTAL DES REDUCTIONS D'IMPÔT

- 183

Impôt sur le revenu net avant corrections

1 559

IMPÔT TOTAL AVANT IMPUTATIONS

1 559

PRIME POUR L'EMPLOI

Revenus déclarés - activité salariée
Activité salariée, temps plein
Vous ne pouvez pas bénéficier de la prime car vous ne remplissez pas
les conditions de revenus fixées dans la loi.

Vous
39 942
OUI

Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, le
total de votre imposition nette à recouvrer est de

= 1 559

Votre taux d'imposition est de :

5,88 %

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence : 26 520

REPORTS SUR LES ANNEES SUIVANTES

Déficits fonciers non déduits des autres revenus à reporter sur votre
déclaration de revenus fonciers 2009 à souscrire en 2010

1 988

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des
cotisations d'épargne retraite versées en 2009, pour la
déclaration des revenus à souscrire en 2010 est de :

Vous

Enfant

LA SUITE DE VOTRE AVIS FIGURE SUR LA PAGE SUIVANTE

C

SITUATION
DU FOYER

CAS

PARTICULIER

ANNÉE DE

NAISSANCE

ENFANTS MINEURS
OU HANDICAPÉSDONT ENFANTS
HANDICAPÉS

RESIDENCE EXCLUSIVE

ENFANTS MINEURS
OU HANDICAPÉS

RESIDENCE ALTERNEE

DONT ENFANTS
HANDICAPÉS

1

ENFANT MAJEUR
CÉLIBATAIRE

ENFANT

MARIÉ

PERSONNES
RECUEILLIES HANDICAPÉES

1,50

NOMBRE
DÉPARTS

AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

2008



Document strictement personnel, concernant l'imposition
de M. Raymond Yvon HERVO, ne pouvant se substituer
à l'avis adressé par votre perception

SUITE DE VOTRE AVIS

Plafond de déduction calculé sur les revenus de 2008

3 595

PAGE 2/2

3 328

PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSEES EN 2009

3 595**3 328**

DECLARATION DES REVENUS (N°2042)



Vous pouvez transmettre les formulaires présentés pages suivantes à votre centre des impôts, qui les considérera comme recevables conformément aux instructions du BOI 5 N-1-02 du 5 décembre 2002.

Quelques conseils avant de transmettre vos formulaires :

- Afin d'éviter tout risque de confusion ou d'omission sur les éléments déclarés, vous devez vous assurer que les documents imprimés par Premis plus sont parfaitement lisibles (qualité d'encre, taille des caractères). Dans le cas contraire, nous vous conseillons de modifier les paramètres d'impression (à partir du menu Fichier, Mise en page), d'imprimer en couleur, et de réduire les marges.
- Consultez attentivement l'audit de la déclaration n°2042 pour vérifier que votre déclaration ne comporte pas d'erreur. Rassemblez les justificatifs demandés en vous aidant des messages signalés par un trombone dans l'audit.
- N'oubliez pas de signer la déclaration imprimée et d'agrafer ensemble tous les feuillets constituant la déclaration.
- Enfin, si vous avez reçu à votre domicile une déclaration préremplie, vous joindrez ce document au(x) formulaire(s) n°2042 imprimés à partir de votre logiciel.



Envoyez votre déclaration au centre des impôts de votre domicile
au plus tard le 29 mai.
Affranchissez suffisamment votre lettre.

Vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case ☐ Vous avez déjà déposé une déclaration, indiquez les numéros ci-contre ☐
Vous trouverez ces numéros sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Leur indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous avez déjà payés et de l'impôt dû.

Votre n° FIP 560 38 73 3313066789 3 A
Votre n° fiscal 16 40 840 250 343 C
N° fiscal de votre conjoint

ÉTAT CIVIL DES DÉCLARANTS

Monsieur ☒ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐

Nom.....	HERVO		
Nom de naissance.....			
Prénoms.....	Raymond Yvon		
Date de naissance.....	01/02/1951		
Lieu de naissance	Dept 56 Commune LANVAUDAN	Dept	Commune

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case
 ☐

ADRESSE AU 1^{er} JANVIER 2009 pour le calcul correct de votre taxe d'habitation

Numéro et rue.....	Kerhouant Vihan						
Appartement.....	N°	Étage	Esc.	Bât.	Résidence	Nbre de pièces	
Commune.....	Code postal	56440		Commune	LANGUIDIC		
Statut : vous êtes	propriétaire	☒	locataire	☐	occupant à titre gratuit	☐	Nom du propriétaire

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement.....En 2008, précisez à quelle date ▶

				2008

 En 2009, précisez à quelle date ▶

				2009

Indiquez votre adresse au 1er janvier 2008 :

Numéro et rue.....				
Appartement.....	N°	Étage	Esc.	Bât.
.....	Résidence			Nbre de pièces
Commune.....	Code postal		Commune	
Statut : vous êtes.....	propriétaire ☐		locataire ☐	occupant à titre gratuit ☐
Nom du propriétaire.....				

Indiquez votre adresse actuelle pour bien recevoir votre courrier :

Indiquez votre adresse actuelle pour bien recevoir votre courrier :

N°	Étage	Esc.	Bât.
Résidence		Nbre de pièces	
Code postal	Commune		
propriétaire	☐	locataire	☐
		occupant à titre gratuit	☐

REDEVANCE AUDIOVISUELLE

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur (voir notice), cochez la case ☐ Ø RA

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À Languidic le 27 mai 2009	Téléphone 02.97.36.36.00
En application de la loi "Informatique et libertés" vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des impôts. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités (voir notice).	Adresse internet
Si vous déposez également une déclaration 2042 complémentaire, cochez la case ☐	

SERVICES GESTIONNAIRES	SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL	ÉLÉMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES

Revenus d'activité.....
Autres revenus imposables *pré retraite, chômage*.....
Frais réels *liste détaillée sur papier libre*.....
Demandeur d'emploi de plus d'un an.....
Revenus d'heures supplémentaires exonérés.....

VOUS		CONJOINT		1 ^{er} PERS. À CHARGE		2 ^{es} PERS. À CHARGE	
AJ	39 942	BJ		CJ	1 685	DJ	
AP		BP		CP		DP	
AK		BK		CK		DK	
AI	COCHEZ ►	BI	COCHEZ ►	CI	COCHEZ ►	DI	COCHEZ ►
AU		BU		CU		DU	

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI *Pour obtenir la prime par virement, joignez un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué*

Vous avez exercé une activité à temps plein toute l'année 2008 ;

cochez la case.....
Sinon, nombre d'heures payées dans l'année.....
y compris les heures supplémentaires exonérées

AX	COCHEZ ►	BX	COCHEZ ►	CX	COCHEZ ►	DX	COCHEZ ►
AV	HEURES ►	BV	HEURES ►	CV	HEURES ►	DV	HEURES ►

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

Pensions, retraites, rentes.....
Pensions alimentaires perçues.....

AS		BS		CS		DS	
AO		BO		CO		DO	

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge

d'entrée en jouissance.....

MOINS DE 50 ANS		DE 50 ANS À 59 ANS		DE 60 ANS À 69 ANS		À PARTIR DE 70 ANS	
AW		BW		CW		DW	

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 18 %.....
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %.....
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes DA et DH.....

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne les déduisez pas*

Revenus des actions et parts *crédit d'impôt inclus*.....
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA.....
Revenus distribués dans le PEA *pour le calcul du crédit d'impôt de 50 %*.....
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans.....

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions *crédit d'impôt inclus*.....
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié.....
Intérêts et autres revenus assimilés *crédit d'impôt inclus*.....

AUTRES

Revenus des lignes DC, CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....
Revenus des lignes DC, CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible.....
Frais venant en déduction.....
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères.....
Crédit d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôt restituables.....
Déficit des années antérieures non encore déduits.....
Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés à hauteur de 50 %.....

3 | PLUS VALUES ET GAINS TAXABLES À 18 %

Gains de cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 18 %.....
Pertes de l'année 2008 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés.....
En cas de pertes antérieures à 2008 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP.

4 | REVENUS FONCIERS *lignes BA, BB, BC, BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement.....
Adresse de la location :
Revenus fonciers.....
Déficit imputable sur les revenus fonciers.....
Déficit imputable sur le revenu global.....
Déficits antérieurs non encore imputés.....
Primes d'assurance des loyers impayés *voir notice*.....
Si vous souscrivez une déclaration 2044-spéciale, cochez la case

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer *n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de la déclaration*.....
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.

Montant de la CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine..... DE
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : décision de justice définitive avant 2006 ⓘ remplir page 2-E GI 1ER ENFANT 2E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs ⓘ remplir page 2-E EL 1ER ENFANT 2E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées : décision de justice devenue définitive avant 2006 ⓘ remplir page 2-E GP
Autres pensions alimentaires versées ⓘ remplir page 2-E GU
Déductions diverses ⓘ remplir page 2-E DD

ÉPARGNE RETRAITE PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PREFON, COREM ET C.G.O.S.)

Épargne versée en 2008
- Cotisations versées en 2008 au titre d'un PERP, PREFON, COREM et C.G.O.S..... RS
- Rachats de cotisations en 2008 (PREFON, COREM et C.G.O.S.)..... SS
- Plafond de déduction..... PS
- Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint..... RT
- Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2008 après avoir résidé à l'étranger au cours des 3 années précédentes..... PT
Détermination du plafond de déduction pour les revenus 2009
- Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats "Madelin" et abondement de l'entreprise à un PERCO en 2008..... QS QT QU

7 | CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU À CRÉDIT D'IMPÔT le symbole ⓘ signifie que vous devez joindre vos reçus ou vos justificatifs

Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 495€ ⓘ)..... UD
Autres dons que ceux de la ligne UD ⓘ..... UF
- Report des années antérieures..... XS 03 XT 04 XU 05 XW 06 XY 07
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés ⓘ..... AC VOUS AE CONJOINT AG
Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études..... AD AF
Frais de garde des enfants de moins de 7 ans au 31-12-2008 ⓘ ⓘ remplir page 2-E EA COLLÈGE EC LYCÉE EF
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile ⓘ ⓘ remplir page 2-E GA 1ER ENFANT GB 2E ENFANT GC 3E ENFANT
- En 2008, vous (et votre conjoint pour un couple marié/pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi..... DB
- Vous ne remplissez pas les conditions ci-dessus ou avez engagé des dépenses pour un ascendant de plus de 65 ans bénéficiaire de l'APA..... DF
- Vous avez ou votre conjoint ou une personne à votre charge la carte d'invalidité d'au moins 80% voir notice..... DG
- Ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses..... DL
Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap ⓘ..... GZ
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes âgées dépendantes..... CD 1ER PERSONNE CE 2E PERSONNE
Prestations compensatoires : sommes versées en 2008..... WN
- Sommes totales décidées par jugement en 2008 ou capital reconstitué..... WO
- Capital fixé en substitution de rente..... WM
- Report des sommes décidées en 2007..... WP
Intérêts des prêts étudiants (contrats conclus entre le 1-09-2005 et le 31-12-2008)
- Intérêts versés en 2008 UK
- Vous souscrivez pour la première fois une déclaration à votre nom et vous étiez auparavant rattaché à un autre foyer fiscal:
Nbre d'années de remboursement du prêt avant 2008..... VO Intérêts versés avant 2008..... TD
Dépenses en faveur des économies d'énergie et du développement durable ⓘ
- Chaudières à basse température..... WQ
- Chaudières à condensation, matériaux d'isolation thermique, appareils de régulation de chauffage ; équipements de raccordement à un réseau de chaleur ; équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales..... WH
- Chaudières à condensation, matériaux d'isolation thermique et appareils de régulation de chauffage installés au plus tard le 31 décembre de la 2e année suivant la date d'acquisition d'un logement achevé avant le 1-01-1977..... WG
- Équipements utilisant une source d'énergie renouvelable..... WF
Dépenses en faveur de l'aide aux personnes ⓘ
- Équipements pour les personnes âgées ou handicapées..... WJ
- Travaux de prévention des risques technologiques ou acquisition d'ascenseurs électriques à traction WI
Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition de l'habitation principale réalisée à compter du 06-05-2007:
- Première annuité VY Annuités suivantes VZ

8 | DIVERS

Élus locaux indemnisés de fonction soumises à la retenue à la source ⓘ..... BY VOUS CY CONJOINT
Plus-values en report d'imposition non expiré UT
Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger cf. déclaration n° 2047
- Revenus exonérés (y compris salaires et primes des détachés à l'étranger) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif..... TI
- Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS..... TL
- Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français..... TK
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif revenus d'organismes internationaux, de représentations étrangères..... FV
Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger joignez la liste des contracts..... TT
Comptes bancaires à l'étranger joignez la déclaration n°3116 ou la liste des comptes sur papier libre UU

DECLARATION N°2044





Déclaration spéciale des revenus fonciers 2008

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n°2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.
Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

100 Désignation du déclarant

Nom et prénoms

HERVO

Adresse complète du domicile

Raymond Yvon

Kerhouant Vihan

56440 - LANGUIDIC

110 Parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) non passibles de l'impôt sur les sociétés

Si vous êtes associé dans une société immobilière ou un FPI possédant des immeubles spéciaux (espaces naturels labellisés « Fondation du Patrimoine », immeubles situés en secteur sauvegardé, classés monuments historiques ou possédés en nue-propriété), reportez-vous page 4 et 5.

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs

Besson ancien
et Robien ZRR

Logement
vacant

Borloo ancien
dans le secteur
intermédiaire
et Borloo neuf

Borloo ancien
dans le secteur
social

Perissol, Besson neuf,
Robien classique
et recentré,
Borloo neuf
Opt.amortissement

Robien SCPI
et Borloo SCPI

26 %

30 %

30 %

45 %

Opt.amortissement

Immeuble 1 *

☐☐☐☐☐☐

Immeuble 2 *

☐☐☐☐☐☐

Immeuble 3 *

☐☐☐☐☐☐

Immeuble 4 *

☐☐☐☐☐☐

Immeuble 5 *

☐☐☐☐☐☐

Immeuble 6 *

☐☐☐☐☐☐

Nom et adresse de la ou des sociétés

Immeuble 1 *

Immeuble 2 *

Immeuble 3 *

Immeuble 4 *

Immeuble 5 *

Immeuble 6 *

Immeuble 1 *

Immeuble 2 *

Immeuble 3 *

Immeuble 4 *

Immeuble 5 *

Immeuble 6 *

111 Revenus bruts

A

112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)

B

113 Déduction pratiquée en 2008 au titre de l'amortissement (uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour les dispositifs «Robien classique», «Robien recentré» ou « Borloo neuf »)
[remplir également le tableau page 8]

C

114 Intérêts d'emprunt

D

115 Bénéfice (+) ou déficit (-)

E

116 Total de chaque ligne, à reporter pages 6 et 7

* ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition

120 Signature

Datez et signez ci-contre

Fait à Languidic, le 27 mai 2008

200 Propriétés rurales et urbaines

201 Caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

	Besson ancien et Robien ZRR	Borloo neuf	Dispositifs Logement vacant	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire	Borloo ancien dans le secteur social	Périssol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amort.	Nom et prénom du locataire
	26 %	30 %	30 %	30 %	45 %		
Immeuble 1	☐	☐	☐	☐	☐	☒	
Immeuble 2	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 3	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 4	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 5	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 6	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 7	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 8	☐	☐	☐	☐	☐	☐	

Immeuble 1

Nombre de locaux

Immeuble 2

Nombre de locaux

Immeuble 3

Nombre de locaux

210 Recettes

Immeubles donnés en location			
211	Loyers (ou fermages) bruts encaissés	4 174	
212	Dépenses mises par convention à la charge des locataires		
213	Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	2 414	
Immeubles dont vous vous réservez la jouissance			
214	Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance		
215	Total des recettes : lignes 211 à 214	6 588	

220 Frais et charges

221	Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versés à un tiers ; frais de procédure)	611		
222	Autres frais de gestion : 20 € par local	20		
223	Primes d'assurance	161		
224	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 600)			
225	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire			
226	Indemnités d'éviction, frais de relogement			
227	Taxes foncières, taxes annexes de 2008 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)			
Régimes particuliers				
228	Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice) 10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 %* ou 75 %* de la ligne 215			
229	Déduction pratiquée en 2008 au titre de l'amortissement (remplir également le tableau page 8)	11 651		
Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)				
230	Provisions pour charges payées en 2008	1 766		
231	Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2007			
240	Total des frais et charges : lignes 221 à 230 - ligne 231	14 209		
250	Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 610)	5 067		
260 Revenus fonciers taxables				
261	Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	-12 688		
262	Réintégration du supplément de déduction (voir notice)			
263	Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	-12 688		

* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Borloo ancien ».

400 **Parts de sociétés immobilières possédant des immeubles spéciaux** *(suite de la première page)*

401 **Détail par poste et catégorie d'immeubles**

Secteurs sauvegardés
ou assimilés
*Autorisation de travaux
obtenue à partir du 1/01/95*

Revenus bruts	4A	
Frais et charges <i>(sauf intérêts d'emprunts)</i>	4B	
Dont dépenses inhérentes au maintien et à la protection du patrimoine naturel		
Intérêts d'emprunts	4C	
Bénéfice (+) ou déficit (-)	4D	

410 **Immeubles spéciaux**

411 **Catégories et caractéristiques des propriétés** *(cochez les cases qui correspondent à votre cas)*

Nom et prénom des locataires		Date d'acquisition de l'immeuble
Catégorie 1		
Catégorie 2		
Catégorie 3		
Catégorie 4		
Catégorie 5		

1 Secteurs sauvegardés
ou assimilés
*Autorisation de travaux
obtenue à partir du 1/01/95*

Nombre de locaux

420 **Recettes**

Immeubles donnés en location	
421 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	
422 Dépenses mises par convention à la charge des locataires	
423 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	
430 Total des recettes : lignes 421 à 423	4E

440 **Frais et charges**

441 Frais d'administration et de gestion <i>(rémunération des concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)</i>	
442 Autres frais de gestion : 20 € par local	
443 Primes d'assurance	
444 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration <i>(et remplir la rubrique 600)</i>	
445 Dépenses relatives aux travaux de restauration et de gros entretien du patrimoine naturel <i>(et remplir également la rubrique 600)</i>	
446 Dépenses spécifiques aux opérations de restauration immobilière des immeubles situés en secteurs sauvegardés ou assimilés <i>(et remplir la rubrique 600)</i>	
447 Dépenses de grosses réparations <i>(nus-propriétaires seulement et remplir la rubrique 600)</i>	
448 Dépenses spécifiques aux monuments historiques	
449 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	
450 Indemnités d'éviction, frais de relogement	
451 Taxes foncières et taxes annexes de 2008 <i>(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)</i>	
Régimes spécifiques	
452 Déductions spécifiques <i>(sous certaines conditions, voir notice)</i> 10%, 26%, 30%, 45%, 60%* ou 75%* de la ligne 430	
Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)	
453 Provisions pour charges payées en 2008	
454 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2007	
455 Total des frais et charges : lignes 441 à 453 - ligne 454	4F
460 Intérêts d'emprunt <i>(et remplir la rubrique 610)</i>	4G

470 **Revenu foncier taxable par catégorie d'immeubles**

Ligne 430 - ligne 455 - ligne 460	
-----------------------------------	--

* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Borloo ancien ».

Espaces naturels labéllisés
« Fondation du patrimoine »

Monuments historiques

Nues-propriétés

Nom et adresse des sociétés

4H				
4I			5N	
4J				
4K			5O	
4L		5E	5P	

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

2 Espaces naturels labéllisés
« Fondation du patrimoine »

3 Monuments historiques

4 Nues-propriétés
acquises par succession
ou donation entre parents

5 Autres nues-propriétés

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

421				
422				
423				
430	4M			

Total des lignes
à reporter page 6

441				
442				
443				
444	4N			
445	4O			

446				
447			5H	
448				

449				
450				
451				

452				
453				
454				
455	4P		5J	5Q
460	4Q		5L	5R

470		5M			5S
-----	--	----	--	--	----

Descriptif des frais

600 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant

610 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
1 : Crédit Foncier - 40 avenue des Terroirs de France - 75584 Paris cedex 12	06/01/2008	5 067 €

620 Détermination du revenu ou du déficit global annuel

621	Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières ou FPI : report de la case E de la page 1	€
622	Bénéfice (+) ou déficit (-) des propriétés rurales et urbaines : report de la case J de la page 3	-12 688 €
623	Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières (secteurs sauvegardés, espaces naturels, monuments historiques, nues-propriétés) : report des cases 4D + 4L + 5E + 5P des pages 4 et 5	€
624	Bénéfice (+) ou déficit (-) des immeubles spéciaux (secteurs sauvegardés, espaces naturels, monuments historiques, nues-propriétés) : report de la case 5S de la page 5	€
630	Résultat global annuel : total ou différence des lignes précédentes	-12 688 €

En cas de bénéfice, reportez le résultat de la ligne 630, case BA, • 4 de la déclaration n°2042.
En cas de déficit, effectuez les calculs de répartition de ce déficit, en page 7.

650 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2007 (Colonne A)	Si vous avez déclaré bénéfice en ligne 630,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens (Colonne B)	Déficits restant à reporter au 31/12/2008 (Colonne C = A - B)
1998	€	€	
1999	€	€	€
2000	€	€	€
2001	€	€	€
2002	€	€	€
2003	€	€	€
2004	€	€	€
2005	€	€	€
2006	€	€	€
2007	€	€	€
2008			1 988 €

651	Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2007	€	Montant à reporter case BD, • 4 de votre déclaration n°2042
-----	--	---	---

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration des revenus n°2042)

700 Répartition du déficit

701 Propriétés rurales et urbaines

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières ou de FPI)

702	Total des revenus bruts : cases (A + F + I)	6 588 €	
703	Total des intérêts d'emprunt : cases (D + H)	5 067 €	
704	Total des autres frais et charges : cases (B + C +G)	14 209 €	
705	Résultat net : lignes (702 - 703 - 704)	-12 688 €	Bénéfice à reporter case 7A ci-dessous

Continuez les calculs ci-après (lignes 706 à 711) uniquement en cas de déficit

706	Si la ligne 703 est inférieure à la ligne 702		
707	Reportez le montant de la ligne 705 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous		
708	Reportez le surplus éventuel [ligne 705 - 10 700 €] (1) en case 7B ci-dessous		
709	Si la ligne 703 est supérieure ou égale à la ligne 702		
710	Portez le montant de la ligne 704 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous		
711	Calculez le surplus éventuel [ligne 704 - 10 700 €] (1) + [ligne 703 - ligne 702]	€	A reporter case 7B ci-dessous.

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "PérissoI" est déficitaire (voir paragraphe 229 de la notice)

720 Secteurs sauvegardés ou assimilés, Espaces naturels et Nues propriétés

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

721	Total des revenus bruts : cases (4A + 4E + 4H + 4M)	€	
722	Total des intérêts d'emprunt : cases (4C + 4G + 4K + 4Q + 5L +5O + 5R)	€	
723	Total des cases (4I - 4J + 4P - 4N - 4O + 5J - 5H + 5N + 5Q)	€	
724	Total des cases (4B + 4F + 4J + 4N + 4O + 5H)	€	
725	Résultat net : lignes (721 - 722 - 723 - 724)	€	Bénéfice à reporter case 7D ci-dessous.

Continuez les calculs ci-après (lignes 726 à 734) uniquement en cas de déficit

726	Si la ligne 722 est inférieure à la ligne 721		
727	Différence des lignes 721 - 722 - 723	€	
728	Si la ligne 727 est négative		
	Reportez le montant de la ligne 727 dans la limite de 10700 € en case 7F ci-dessous		
	Reportez le montant de la ligne 727 dépassant 10700 € en case 7E ci-dessous		
	Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous		
729	Si la ligne 727 est positive		
	Reportez le montant de la ligne 725 en case 7F ci-dessous		
730	Si la ligne 722 est supérieure ou égale à la ligne 721		
731	Différence des lignes (721 - 722)	€	A reporter case 7E ci-dessous.
732	Reportez le montant de la ligne 723 dans la limite de 10700 € en case 7F ci-dessous		
733	Reportez le montant de la ligne 723 dépassant 10700 € en case 7G ci-dessous		
734	Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous		

740 Monuments historiques

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

741	Total des cases (5E + 5M) de la page 5	€	Bénéfice à reporter case 7I ci-dessous. Déficit à reporter case 7J ci-dessous.
-----	--	---	---

760 Montants à reporter sur la déclaration n°2042

	Revenus nets	Part du déficit imputable sur vos revenus fonciers	Part du déficit imputable sur votre revenu global	
				Report de 7C + 7F dans la limite de 10 700 € ⁽¹⁾ ⁽²⁾
761	Propriétés rurales et urbaines	7A 1 988 €	7C 10 700 €	7H 10 700 €
762	Secteurs sauvegardés ou assimilés	7D €	7E €	
	Espaces naturels et Nues propriétés	7G €	7F €	
763	Monuments historiques	7I €		7J €
764	Total de chaque colonne à reporter sur votre déclaration n°2042	1 988 €	10 700 €	

À reporter case BA, • 4 de votre déclaration n°2042 À reporter case BB, • 4 de votre déclaration n°2042 À reporter case BC, • 4 de votre déclaration n°2042

⁽¹⁾ ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "PérissoI" est déficitaire.

⁽²⁾ Reportez ou ajoutez le montant dépassant 10 700 € (ou 15 300 €) en case 7E ci-dessous.

800

Tableau d'amortissement

Option pour la déduction au titre de l'amortissement

801 Investissements au titre des logements neufs

802 N° de l'immeuble1

803 Dispositif d'amortissementRobien classique

810 Investissement initial

811 Prix de revient de l'immeuble145 640

812 Date de début de la période d'amortissement30/11/2007

813 Montant de la déduction pratiquée en 2008 au titre de l'amortissement11 651

814 Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2008 au titre de l'amortissement13 593

820 Dépenses de reconstruction, d'agrandissement et de réhabilitation

Première tranche de travaux

821 Montant des dépenses

822 Date de début de la période d'amortissement

Deuxième tranche de travaux

823 Montant des dépenses

824 Date de début de la période d'amortissement

Troisième tranche de travaux

825 Montant des dépenses

826 Date de début de la période d'amortissement

827 Montant de la déduction pratiquée en 2008 au titre de l'amortissement

828 Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2008 au titre de l'amortissement

830 Dépenses d'amélioration

Première tranche de travaux

831 Montant des dépenses

832 Date de début de la période d'amortissement

Deuxième tranche de travaux

833 Montant des dépenses

834 Date de début de la période d'amortissement

Troisième tranche de travaux

835 Montant des dépenses

836 Date de début de la période d'amortissement

837 Montant de la déduction pratiquée en 2008 au titre de l'amortissement

838 Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2008 au titre de l'amortissement

840 Montant total de la déduction pratiquée en 2008 au titre de l'amortissement (lignes 813 + 827 + 837)

À reporter ligne 229 page 2 ou 311 651

850 Souscriptions en numéraire au capital des SCPI (sociétés civiles de placement immobilier)

851 N° de la société

852 Prix de revient de la souscription

853 Date de début de la période d'amortissement

854 Montant de la déduction pratiquée en 2008 au titre de l'amortissement

À reporter ligne 113 page 1

855 Montant cumulé des déductions pratiquées de 2003 à 2008 au titre de l'amortissement

860 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2008, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global ou à une déduction au titre de l'amortissement des logements neufs, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)

Date de l'événement

870 Renseignements divers